COMMUNE DE SATILLIEU

DU VENDREDI 8 JUILLET 2016

PRESENTS:
M. GIRAUD – Mme VERCASSON – MM AUTERNAUD —

DELAVIS - DUMONT - REYNAUD - SCHWOB -

SERVANTON

Mmes CHANTEPY - DESAINT - FOMBONNE - GIRAUD

S - OLAGNON -

➤ ABSENTS EXCUSES: M. S. GRANGE – pouvoir à M. P. SERVANTON

M. F. CIBAUD

Mme V. BAYLE – pouvoir à Mme M. VERCASSON

M. J. PILI – pouvoir à M. M. AUTERNAUD Mme C. SONIER – pouvoir à Mme C. DESAINT

> <u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme Sandrine GIRAUD

Assistait à la réunion : Monsieur François BRIALON



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 27 Mai 2016. Il est approuvé à l'unanimité ; l'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Mesdames Véronique BAYLE et Catherine DESAINT qui ont réalisé l'opération de fleurissement du village ainsi que pour leur très forte implication dans tous les dossiers concernant l'environnement, le tourisme et l'animation du village. Ses remerciements vont aussi au comité de rédaction du bulletin d'informations municipales et principalement Madame Marie VERCASSON et Monsieur Patrick SERVANTON qui sont à l'origine de cette parution. Enfin, il présente ses sincères condoléances à Madame Christiane FOGERON et à sa famille, pour le décès de son mari.

Monsieur Patrick SERVANTON donne les raisons pour lesquelles la réunion de l'assemblée a lieu à la Salle Don Quichotte et il présente le bulletin d'informations municipales.

>> ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'intérêt qu'il y aurait en matière de sécurité publique d'acquérir un défibrillateur et de le faire installer sur la façade du Bureau d'Accueil Touristique afin de permettre une intervention rapide des secours en cas de malaise cardiaque sur la voie publique.

Monsieur Patrick SERVANTON présente à l'assemblée les propositions qui ont été faites par trois fournisseurs spécialisés :

- Ets SCHILLER ; Coût : 2.046,00 € T.T.C. - Ets CARDIAC SCIENCE ; Coût : 2.410,00 € T.T.C. - Ets CU MEDICAL ; Coût : 2.566,20 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil décide l'achat d'un défibrillateur auprès des Ets SCHILLER pour un coût de 2.046,00 € T.T.C. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

REMPLACEMENT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE A ROUES

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'acquérir une nouvelle débroussailleuse à chenilles en remplacement d'une machine peu maniable, très lourde et mal adaptée pour la tonte des buttes qui équipe le service de voirie depuis Avril 2008.

Après des essais de matériel effectués par plusieurs fournisseurs, les Ets LOISIRS VERTS peuvent nous livrer un équipement très performant pour un coût de .4.700,00 € T.T.C., selon le détail suivant :

- Une débroussailleuse ; coût : 6.090,00 € - Reprise ancienne machine ; coût : -1.390,00 €

Prix de revient : 4.700.00 € T.T.C.

Après délibération, et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil autorise l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188 et la recette correspondante à la reprise au compte 775.

>> VENTE DU VEHICULE RENAULT KANGOO

Monsieur le Maire apprend au Conseil que le véhicule Renault Kangoo qui équipait le service de voirie depuis 2008 et qui a été remplacé en Mars 2016 par une nouvelle camionnette Kangoo d'occasion a été vendue à un particulier sans visite technique au prix de 450,00 €.

Après délibération, le Conseil avalise cette transaction pour ce véhicule qui sera sorti de l'inventaire communal. Cette recette sera affectée au budget général de la commune, section investissement, compte 775.

VENTE DE LA CITERNE A EMULSION

Monsieur le Maire annonce au Conseil que la citerne à émulsion qui équipait le service municipal de voirie et qui avait été achetée en 2010 au prix de 19.000,00 € T.T.C. a été vendue à un particulier au prix de 12.000,00 €. Cette transaction avait été autorisée par délibération de notre assemblée en date du Vendredi 29 Mai 2015 et à ce même prix.

Après délibération, le Conseil entérine la vente de ce matériel qui sera sorti de l'inventaire communal. Cette recette sera affectée au budget général de la commune, section investissement, compte 775.

>> <u>VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA ZONE ARTISANALE DU</u> FAURE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance des Ets GAY d'ANNONAY en date du 22 Juin 2016 qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 2018 m² à la zone artisanale du Faure afin d'y installer une chambre funéraire.

Cette transaction pourrait être réalisée aux conditions suivantes :

- <u>Superficie</u> : 2018 m² de la parcelle N° 310 de la section AN située à la Zone Artisanale du Faure
- <u>Prix</u>: 6,00 € le m² soit 12.108,00 € le lot
- <u>Conditions particulières</u> : Respect du règlement prévu pour cette zone par le Plan Local d'Urbanisme.

Après délibération, le Conseil donne son accord pour la vente de cette parcelle de terrain de la ZA du Faure aux Ets GAY et aux conditions sus indiquées. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir. La recette correspondante sera affectée au budget annexe de la zone artisanale du Faure, section d'investissement, compte 7015.

>> GESTION DES DEVERSOIRS D'ORAGES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que l'Arrêté Ministériel du 21 Juillet 2015 impose aux collectivités de mettre en place et de tenir à jour un manuel d'auto surveillance concernant la collecte des eaux usées ainsi que les équipements annexes de leur réseau collectif d'assainissement. Etant donné que la commune assure en régie le fonctionnement du réseau d'eaux usées, elle a l'obligation de mettre en œuvre cette disposition mais aussi de déclarer officiellement pour régularisation administrative les deux déversoirs d'orages qui équipent le réseau public d'assainissement collectif de la commune, à savoir :

- Le DO 366, situé sur la rive gauche de l'Ay au stade de la Bergère sous les bâtiments vestiaire des terrains de tennis ;
- Le DO 452, situé sur la rive gauche de l'Ay à la cité de Peyrard, en limite de propriété des HLM et de Madame Sylvaine FANGET.

En ce qui concerne le manuel d'auto surveillance , il peut être instauré et rédigé pour la partie « système de collecte » par la société SAUR pour un coût de 660,00 €

T.T.C. étant donné qu'elle a déjà en charge la gestion de la station d'épuration de la commune.

Après délibération, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section de fonctionnement, compte 2188.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLNAIRE

Monsieur le Maire avise le Conseil de l'obligation légale qui est faite à notre collectivité par le Code Général des Collectivités Territoriales et par les instructions de la comptabilité publique de créer un budget annexe concernant la réalisation et la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire, assujetti à la TVA et dénommé : « Budget annexe Maison de santé ». Etant bien entendu que toutes les recettes et les dépenses relatives à ce service seront inscrites dans ce budget annexe.

Après délibération, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'instauration de ce document budgétaire.

>> REMBOURSEMENT DE CHARGES

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'afin de faciliter et d'accélérer la desserte en électricité du terrain situé sur l'ancien site industriel de la Bergère et qui accueille le laboratoire alimentaire de la Boucherie ROUSSON, la Commune a sollicité EDF pour l'installation d'un compteur de chantier. Cette solution provisoire a permis d'alimenter le local durant les travaux de son aménagement. De ce fait, la commune a dû s'acquitter de l'abonnement et de la consommation d'électricité pour un montant total de 968,57 € T.T.C. Monsieur le Maire propose que l'intégralité de cette somme soit mise à la charge des établissements ROUSSON.

Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant qui sera imputé au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 70388.

>> FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le but de financer l'édition du bulletin N° 2 d'informations communales de Juin 2016, il est possible de recourir à la participation financière d'annonceurs en contrepartie d'un encart publicitaire inséré dans ce document. Il propose les tarifs suivants :

DIMENSIONS	TARIFS
60 mm X 47 mm	65,00€
92 mm X 30,25 mm	65,00€
92,5 mm X 65,5 mm	100,00€
190 mm X 65,5 mm	175,00 €

Après délibération, le Conseil approuve cette démarche ainsi que les tarifs susindiqués et il charge Monsieur le Maire de la recherche d'annonceurs et du recouvrement des participations afférentes. La recette correspondante sera imputée au budget général de commune, section de fonctionnement, compte 7488.

>> RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire suggère au Conseil de recruter temporairement une personne afin d'assurer efficacement la distribution des bulletins d'informations communales à chaque foyer satillien.

Après délibération, le Conseil,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 1°,

Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période d'une semaine allant du 11 juillet au 17 juillet 2016 inclus. Cet agent sera recruté au grade d'Agent technique de 2° classe à temps complet. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 374. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6413.

PROJET DE RESTRUCTURATION ECONOMIQUE DU CENTRE VILLAGE

1°) - Extension du réseau d'eau potable au site de la Bergère

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de raccordement au réseau d'eau potable de la parcelle de terrain du site de la Bergère qui vient d'être libérée par la démolition du bâtiment central de cette friche industrielle. Ce tènement immobilier d'une superficie de plus de 9000 m² est destiné à court et moyen terme à accueillir de nouvelles activités économiques. C'est pourquoi et afin de redynamiser cette zone située au cœur du village, il propose à l'assemblée que la commune prenne en charge l'extension et l'amenée du réseau public d'eau potable sur la partie centrale de cette zone d'activités dans le cadre de sa politique d'aide au développement économique. Le coût de ce programme de travaux est estimé à 23.000,00 € soit 27.600,00 € T.T.C.

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil approuve le projet d'extension du réseau d'eau potable au site de la Bergère. La dépense correspondante sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section investissement, compte 2135.

2°) – <u>Convention de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat des Eaux</u> Cance-Doux

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de convention de maîtrise d'ouvrage de coordination et de participation qu'il y aurait lieu de conclure avec le Syndicat des Eaux Cance-Doux afin de mener à bien le projet d'extension du réseau d'eau potable à la partie centrale du site de la Bergère. Il porte à la connaissance de l'assemblée les termes de cet engagement qui présente les caractéristiques suivantes :

- <u>Objet</u>: Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération

des travaux d'extension du réseau d'eau potable au site de la Bergère (partie

centrale)

- Date d'effet : Le 11 Juillet 2016

- Durée : Une année

Résiliation : D'un commun accord entre les parties
 Charge financière de la commune : 23.000,00 € H.T. soit 27.600,00 € T.T.C.

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des travaux, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec le Syndicat des Eaux Cance-Doux. La dépense correspondante sera imputée au budget annexe de l'assainissement, section investissement, compte 2135.

>> PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS

~ Convention de mandat avec le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (S.D.E.A.)

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que la commune ne dispose pas des moyens humains et techniques permettant de mener à bien le projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs. En conséquence, il serait opportun de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la loi N° 85-704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (Loi MOP). C'est la raison pour laquelle et en sa qualité de membre adhérent au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA) il a été demandé à cet organisme, dans quelles conditions il pourrait prendre en charge la dite mission de mandataire, au terme d'une convention de mandat exclue du champ d'application de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics en application de son article 17, ainsi que son décret d'application, la commune étant membre du S.D.E.A.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les principales caractéristiques de cet engagement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil :

- Approuve la convention de mandat à passer entre la commune et le SDEA pour la construction d'une salle culturelle et de loisirs, en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, telle qu'elle lui a été présentée.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer ainsi que tous autres documents utiles se rapportant aux présentes décisions et notamment les marchés publics et toutes autorisations et pièces comptables nécessaires à l'aboutissement de ce projet.
- Autorise l'engagement des dépenses afférentes à ces opérations qui seront imputées au budget général de la commune, section investissement, compte 2313.

>> DEBAT D'ORIENTATION SUR L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer à nouveau de façon ferme et définitive sur le projet de fusion des trois communautés de communes de Lamastre, Saint-Félicien et du Val d'Ay qui préoccupent tous les élus de cette aire géographique depuis plusieurs mois. Madame Marie VERCASSON présente à l'assemblée le fichier Power Point permettant de donner les explications nécessaires qui alimenteront ces discussions. Monsieur Denis REYNAUD, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Ay intervient à plusieurs reprises dans ce débat qui est clôturé par les conclusions unanimes suivantes :

- Refus d'intégrer par fusion les communautés de Lamastre et du Pays de Saint-Félicien
- Souhait confirmé de demeurer indépendant au niveau de la Communauté de Communes du Val d'Ay
- Demande d'adhérer à la Communauté d'agglomération d'Annonay dans l'hypothèse d'une nouvelle restructuration des intercommunalités du Nord-Ardèche.

La parole est laissée aux conseillers municipaux :

 Madame Fabienne CHANTEPY, déléguée au Conseil d'Administration de l'EHPAD des Charmes informe l'assemblée du fait que Monsieur Gilles BACH, directeur de cet établissement a été nommé Directeur de l'Hôpital de LAMASTRE tout en continuant d'assurer un intérim sur SATILLEU à concurrence d'un jour par semaine.

Bonne note est prise de cette communication.

Elle profite de cette intervention pour exprimer le souci du Comité Paroissial de trouver un local étant donné que le presbytère vient d'être vendu.

Monsieur le Maire lui indique avoir eu encore récemment une discussion avec le responsable du lieu de culte de la commune et que tout serait fait pour l'aider à trouver une solution. Des salles sont disponibles au premier étage du bâtiment de la Mairie mais se pose le problème de l'accessibilité. Un local plain-pied dans le centre du village permettrait de régler ce problème.

- Monsieur Jérôme SCHWOB signale que le voyant EJP situé dans l'angle du bâtiment de l'ancien vestiaire du stade reste allumé en permanence alors que l'on n'est pas en période de recours au délestage des lignes électriques. Monsieur le Maire reprendra contact avec Monsieur PROST qui est l'interlocuteur EDF privilégié des collectivités locales. Cela fait plus d'un mois que le secrétaire de Mairie et lui-même interviennent auprès de EDF pour mettre un terme à ce dysfonctionnement.
 - Enfin, à l'occasion de la cérémonie de clôture de la saison sportive du Club SATILLIEU JUDO, il a constaté le mauvais état du revêtement plastique du cheminement qui dessert les deux vestiaires. Monsieur Patrick SERVANTON fera le nécessaire pour qu'il soit remplacé dans les meilleurs délais.
- Madame Marie VERCASSON fait le point sur plusieurs dossiers dont elle a la charge :
 - Le centre aéré: a débuté mercredi 6 juillet à l'école privée Jean-Baptiste de la Salle et s'achèvera le vendredi 29 juillet. La fréquentation est faible cette année et pourrait nous amener à reconsidérer le maintien du centre aéré l'année prochaine. Pour rappel, la tenue du centre aéré sur Satillieu a un coût pour la commune de 4500 euros. Il est toujours possible de s'inscrire. Pour information, le centre aéré de Satillieu est une extension du centre de loisirs La Clé des Champs à Roiffieux. La gestion du centre est passée depuis début juillet en gestion directe auprès du groupement des Familles Rurales. L'année dernière il avait déjà été difficile de trouver des bénévoles pour remplacer les membres du bureau sortant. Les nouveaux membres ont jeté l'éponge compte tenu de la complexité de la tâche : gestion de salariés, gestion des TAP. Cela n'a aucune incidence au quotidien pour les usagers et le personnel reste le même.
 - Le projet du club ados : Elle aurait souhaité que celui-ci démarre dès cet été ; Monia qui est la directrice du centre aéré de Satillieu en sera l'animatrice. Elle est actuellement dans une démarche de recensement des ados et pense leur proposer une action d'ici fin juillet. Si vous connaissez des familles intéressées, la contacter à l'école privée ou sur portable au 06 40 82 61 40. Des actions seront organisées dès la rentrée de septembre sur la commune pour présenter le club ados.
 - En ce qui concerne les Temps d'Activités Périscolaire et le personnel de service de l'école publique en général, elle informe que Marianne et Roxane achèvent leurs contrats cet été avec la commune. Elle tient à les remercier publiquement pour leur implication et leur dévouement auprès des élèves tout au long de ces deux années.
 - Un recrutement pour les remplacer est en cours de finalisation. Elle donnera les informations dès que les nouveaux contrats auront été signés.
 - Les spectacles quelques p'arts: Elle rappelle que le premier spectacle sur la commune se déroule demain à 20h30 sur la place du marché. Il s'agit d'un spectacle de cirque LA TOURNOYANTE PRODUCTION. Mais vous pourrez vous rendre sur place dès 19h puisqu'une librairie ambulante LE-MOKIROULE, spécialisée dans la littérature de jeunesse vous y attendra; Cette librairie s'est associée à Quelques p'arts et accompagne certains de

leurs spectacles. Nous devions également bénéficier de la présence du camion la BOISSONNERIE qui propose des boissons comme son nom l'indique mais je viens d'apprendre qu'il est tombé en panne et qu'à moins de trouver des frigos d'ici demain soir, nous devrons nous passer de ce moment convivial.

Autre date à retenir, le mardi 9 août. Cette fois le spectacle aura lieu à la maison des poneys, avec la TOURNOYANTE CIE, mélange de danse et de théâtre. Je vous laisse prendre connaissance des détails de ces 2 spectacles dans la plaquette qui vous a été remise en même temps que le bulletin municipal.

Ces spectacles sont bien entendu gratuits pour le public.

~ Au niveau du Bureau d'Accueil Touristique

Le bureau d'accueil touristique de Satillieu est ouvert depuis mardi, 5 juillet et ce jusqu'au 20 août. Vous y serez accueillis par Camille, une jeune fille souriante et dynamique. N'hésitez pas à lui rendre visite. Elle détient une mine d'informations qui vous permettra de passer de belles vacances.

A compter du 20 juillet, nous devrions avoir 4 vélos électriques disponibles à la location. Il faudra s'adresser au BAT pour cela. Puis l'été fini, nous en garderons deux et les deux autres iront à St Romain d'Ay.



▶ La parole est laissée au public composé de cinq personnes. Des réponses sont apportées aux questions posées sur plusieurs projets en cours.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

